



# RÉDUIRE LA MALADIE EN TAXANT LES BOISSONS SUCRÉES

MÉMOIRE À L'INTENTION DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS  
LE CADRE DES CONSULTATIONS  
PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026

JANVIER 2025

 **vital** collectif

### **Auteurs**

Marie-Jeanne Rossier-Bisaillon, Dt.P., M.Sc.  
Géna Casu, M.Sc.

### **Révision**

Corinne Voyer, M.Sc.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site web du Collectif Vital : [collectifvital.ca](http://collectifvital.ca). Les informations contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Collectif Vital (2025).

### **À propos du Collectif Vital**

Au cœur de la mission du Collectif Vital, il y a la volonté de permettre à la population québécoise d'adopter de saines habitudes de vie au quotidien. Nous misons sur la mise en place de milieux de vie sains et inclusifs, en intervenant collectivement auprès des décideuses et des décideurs. Le Collectif Vital compte sur l'engagement de plus de 740 organisations et individus mobilisés pour un Québec sain.

Le Collectif Vital est une initiative de l'Association pour la santé publique du Québec.

5455, avenue de Gaspé, bureau 200  
Montréal (QC), H2T 3B3  
Tél. : 514 598-8058  
[info@collectifvital.ca](mailto:info@collectifvital.ca)



# Sommaire

- ▼ Les boissons sucrées sont la **principale source de sucres libres** dans l'alimentation de la population québécoise.
- ▼ La surconsommation des boissons sucrées est associée à plusieurs **maladies qui génèrent une pression sur le système de santé**, comme le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et les problèmes buccodentaires.
- ▼ Les boissons sucrées sont **disponibles partout et hautement promues**, notamment auprès des jeunes.
- ▼ La taxation des boissons sucrées est une **mesure efficace** pour réduire leur consommation et générer des revenus à réinvestir en prévention. Au Québec, elle pourrait générer **50 millions de dollars** annuellement.

À la lumière de ces constats, le Collectif Vital recommande au gouvernement du Québec d'instaurer une taxe spécifique sur les boissons sucrées et de réinvestir les revenus dans des mesures de prévention et de saines habitudes de vie visant à améliorer la santé.



# Table des matières

Contexte.....	2
Problématique.....	2
Solution.....	3
Retombées.....	4
Conclusion.....	5

## Contexte

Les maladies liées à notre mode de vie, aux inégalités sociales et à la qualité de notre environnement exercent aujourd’hui une pression insoutenable sur le système de soins. Le Québec est confronté à des défis contemporains qui causent une augmentation de la maladie à gérer : vieillissement de la population, modification du mode de vie et changements climatiques en sont des exemples.

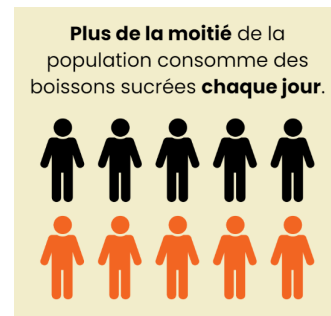
La gestion des maladies accapare plus de la moitié du budget québécois, soit un montant de plus d’un milliard de dollars par semaine. Ainsi, **les maladies chroniques évitables ont un impact indéniable sur les finances publiques et l’économie du Québec.**

- ♥ La prévalence des maladies chroniques est en hausse<sup>1</sup>.
- ♥ Au Québec, plus de 1,1 million d’adultes sont atteints d’au moins deux maladies chroniques<sup>2</sup>.
- ♥ Autrefois observés uniquement chez les adultes, de plus en plus de jeunes reçoivent un diagnostic d’hypertension artérielle ou de diabète de type 2<sup>3,4</sup>.

## Problématique

Boissons gazeuses, boissons énergisantes, boissons pour sportifs, thés glacés, eaux vitaminées, cocktails fruités et autres boissons sucrées occupent une place démesurée dans l’assiette de la population.

Au Québec, la surconsommation de boissons sucrées, particulièrement chez les jeunes, est préoccupante. Les boissons sucrées représentent la principale source de sucres libres dans l’alimentation de la population<sup>5</sup>. Plus de la moitié de la population consomme des boissons sucrées chaque jour<sup>6</sup>. La consommation quotidienne de boissons énergisantes augmente<sup>6</sup>.



La surconsommation de boissons sucrées est associée à de **nombreux problèmes de santé**, comme les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, l’obésité, le syndrome métabolique et les problèmes dentaires<sup>7,8,9,10,11,12,13,14,15</sup>.

Les boissons sucrées ont également un **impact environnemental**. Leurs contenants à usage unique génèrent des déchets de plastique et d’aluminium, produisent des gaz à effet de serre et entraînent un gaspillage d’eau important<sup>16</sup>. Selon Greenpeace, The Coca-Cola Compagny et Pepsico figurent parmi les plus grands pollueurs de plastique au Canada et les bouteilles font partie des déchets les plus fréquents<sup>17</sup>.

Considérant les **investissements colossaux en marketing** qui cible particulièrement les jeunes, l’omniprésence des boissons sucrées et les messages promotionnels leur attribuant, à tort, des propriétés de santé et de bien-être, l’industrie des boissons sucrées contribue à la surconsommation de ces produits.

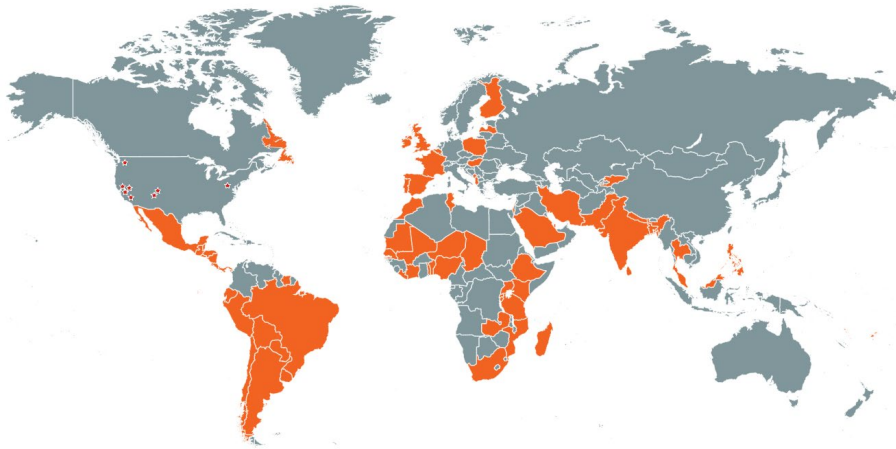
# Solution

Pour réduire l'attrait des boissons sucrées et leur surconsommation, plusieurs organisations et spécialistes recommandent l'adoption d'une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont réinvestis en prévention<sup>18</sup>. C'est le cas notamment de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui, dans un rapport de 2022, recommande aux gouvernements l'application de cette taxe en la présentant comme une **stratégie gagnante à la fois pour la santé des populations et les finances publiques**<sup>19</sup>.

La taxation des boissons sucrées permet :

- ♥ de diminuer leur surconsommation;
- ♥ de réduire les coûts pour le système de soins;
- ♥ de protéger l'environnement;
- ♥ d'investir dans des programmes de prévention.

La taxation des boissons sucrées a été adoptée dans plus de 117 juridictions à travers le monde<sup>20,21</sup>. Une hausse de 10 % à 20 % du prix a démontré son efficacité pour réduire la consommation, sans compter que les investissements en prévention rendus possibles grâce à la taxe permettraient d'accroître les bénéfices de cette mesure et de réduire son effet régressif auprès des populations plus vulnérables.



Carte adaptée de [Global Food Research Program – University of North Carolina at Chapel Hill](#) et de l'OMS

## Terre-Neuve-et-Labrador : première province canadienne à oser!

En septembre 2022, Terre-Neuve-et-Labrador a été la première province canadienne à annoncer l'entrée en vigueur d'une taxe de 20 ¢ par litre sur les boissons sucrées prêtes à boire. Les recettes générées ont été estimées à 9 millions de dollars annuellement pour le gouvernement de la province, qui souhaite les réinvestir dans des mesures de promotion de la santé, comme la mise en place d'un programme d'alimentation scolaire ou de crédits d'impôt pour la pratique d'activité physique<sup>22,23</sup>.

# Retombées

Selon une étude de 2021, une taxe sur les boissons sucrées de 20 ¢ par litre permettrait de générer au Québec des **revenus de plus de 50 millions de dollars à réinvestir en prévention**<sup>24</sup>. Ce montant inclut la réduction de la consommation engendrée par la taxe. Il s'agit de sommes non négligeables pouvant être bénéfiques pour la population.

Les retombées potentielles de la taxation des boissons sucrées sur la santé de la population sont notables. À titre d'exemple, selon une étude réalisée au compte de la Fondation Cœur + AVC, la taxation des boissons sucrées au Canada sur une période de 25 ans préviendrait 700 000 cas de surpoids et d'obésité, 200 000 cas de diabète de type II, 60 000 cas de cardiopathie ischémique, 20 000 cas de cancers et 8 000 accidents vasculaires cérébraux. Au pays, elle permettrait d'économiser 11,5 milliards de dollars en soins de santé directs<sup>25</sup>.

Afin d'assurer un meilleur appui et atténuer l'effet régressif de la taxe, les revenus générés peuvent être réinvestis dans des mesures de prévention et de saines habitudes de vie visant à améliorer la santé. En voici deux exemples.

## Un programme provincial de coupons nourriciers

La pandémie et l'inflation du panier d'épicerie exacerbent l'insécurité alimentaire et constituent un frein majeur au droit à l'alimentation. Pour remédier aux difficultés d'accès à une saine alimentation pour les familles à faible revenu, la mise en place un programme provincial de coupons nourriciers est une avenue prometteuse.

Deux personnes sur trois sont en faveur d'une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont réinvestis dans un programme de coupons d'alimentation pour les familles à faible revenu<sup>26</sup>.

À travers la province, [plusieurs initiatives de coupons nourriciers](#) visent à faciliter l'accès économique à une saine alimentation auprès de groupes vulnérables. Il est possible de s'en inspirer afin de concevoir une intervention à plus grande échelle qui répond aux engagements du gouvernement du Québec dans la Politique gouvernementale en prévention en santé 2022-2025 et la Politique bioalimentaire 2018-2025.

### L'exemple inspirant de la Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, le programme de coupons nourriciers de la [BC Association of Farmers Markets](#) vise à augmenter le pouvoir d'achat d'aliments locaux et frais pour les femmes enceintes, les familles avec des enfants et les personnes âgées à faible revenu. En 2021, le budget alloué au programme s'élevait à 2,49 millions de dollars, ce qui a permis de soutenir plus de 19 000 personnes.



## Un programme d'alimentation scolaire

Alors que près du tiers, voire la moitié, des calories sont consommées à l'école, miser sur une offre alimentaire saine permet aux enfants de mieux se nourrir et contribue à leur inculquer de saines habitudes alimentaires qui ont le potentiel de perdurer.

Huit personnes sur dix sont en faveur d'une taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont réinvestis dans un programme de saine alimentation scolaire<sup>26</sup>.

L'école représente un levier d'action à privilégier pour rejoindre tous les enfants, incluant les plus vulnérables. Les revenus générés par la taxe sur les boissons sucrées pourraient soutenir la mise en œuvre d'un programme national de saine alimentation scolaire. Il s'agit d'une opportunité de favoriser l'accès quotidien à des aliments sains pendant la période scolaire ainsi que l'adoption de saines habitudes alimentaires chez les jeunes, en plus d'intervenir sur la sécurité alimentaire.

## Conclusion

L'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées est une mesure efficace et déjà implantée dans plusieurs juridictions. D'une part, elle contribue à réduire le développement de maladies en réduisant leur consommation. D'autre part, elle génère des revenus substantiels à réinvestir dans des programmes et des actions qui permettent de prévenir l'apparition de problèmes de santé.

**À la lumière de ces constats, le Collectif Vital, qui est appuyé par plus de 740 partenaires, recommande au gouvernement du Québec d'instaurer une taxe spécifique sur les boissons sucrées et de réinvestir les revenus dans des mesures de prévention et de saines habitudes de vie visant à améliorer la santé.**



# Références

- <sup>1</sup> Santé Canada (2021). [Système canadien de surveillance des maladies chroniques \(SCSMC\)](#).
- <sup>2</sup> Institut national de la santé publique du Québec. (2019). [La prévalence de la multimorbidité au Québec : un portrait pour l'année 2016-2017](#).
- <sup>3</sup> Diabète Québec (2020). [Le diabète de type 2 chez l'enfant et l'adolescent](#).
- <sup>4</sup> Statistique Canada. (2021). [Tension artérielle des enfants et des adolescents, 2016-2019](#).
- <sup>5</sup> Durette G, Paquette MC. (2019). [Les sucres libres dans notre alimentation : principaux contributeurs et modélisation de l'impact de la réduction des teneurs en sucres libres](#). Institut national de santé publique du Québec. Direction du développement des individus et des communautés.
- <sup>6</sup> Gouvernement du Québec. (2023). [Habitudes de vie et comportements : faits saillants](#).
- <sup>7</sup> Malik VS, Popkin BM, Bray GA, Després JP, Willett WC, Hu FB. Sugar-Sweetened Beverages and Risk of Metabolic Syndrome and Type 2 Diabetes : a meta-analysis. *Diabetes Care*. nov 2010;33(11):2477-83
- <sup>8</sup> Imamura F, O'Connor L, Ye Z, Mursu J, Hayashino Y, Bhupathiraju SN, et al. Consumption of sugar sweetened beverages, artificially sweetened beverages, and fruit juice and incidence of type 2 diabetes: systematic review, meta-analysis, and estimation of population attributable fraction. *British Medical Journal*. 21 juill 2015;351.
- <sup>9</sup> Palmer JR, Boggs DA, Krishnan S, Hu FB, Singer M, Rosenberg L. Sugar-Sweetened Beverages and Incidence of Type 2 Diabetes Mellitus in African American Women. *Arch Intern Med*. 28 juill 2008;168(14):1487-92.
- <sup>10</sup> Brown IJ, Stamler J, Van Horn L, Robertson CE, Chan Q, Dyer AR, et al. Sugar-sweetened beverage, sugar intake of individuals and their blood pressure: intermap. *Hypertension*. avr 2011;57(4):695-701.
- <sup>11</sup> Rahman I, Wolk A, Larsson SC. The relationship between sweetened beverage consumption and risk of heart failure in men. *Heart*. 15 déc 2015;101(24):1961-5.
- <sup>12</sup> Valenzuela MJ, Waterhouse B, Aggarwal VR, Bloor K, Doran T. Effect of sugar-sweetened beverages on oral health: a systematic review and meta-analysis. *European Journal of Public Health*. Fév 2021; 31(1):122-129
- <sup>13</sup> Assy N, Nasser G, Kamayse I, Nseir W, Beniashvili Z, Djibre A, et al. soft drink consumption linked with fatty liver in the absence of traditional risk factors. *Can J Gastroenterol*. oct 2008;22(10):811-6
- <sup>14</sup> Chazelas E, Srour B, Desmetz E, Kesse-Guyot E, Julia C, Deschamps V, et al. Sugary drink consumption and risk of cancer: results from NutriNet-Santé prospective cohort. *BMJ*. 10 juill 2019;366.
- <sup>15</sup> Ruanpeng D, Thongprayoon C, Cheungpasitporn W, Harindhanavudhi T. Sugar and artificially sweetened beverages linked to obesity: a systematic review and meta-analysis. *QJM: An International Journal of Medicine*, Aug 2017;110(08):513-520
- <sup>16</sup> Mortier, C. (2016). [Les boissons sucrées au-delà du sucre ! Impacts environnementaux de la production de boissons sucrées au Québec](#).
- <sup>17</sup> Greenpeace. (2018). [Pollution plastique : Qui sont les principaux contributeurs au Canada?](#)
- <sup>18</sup> Institut national de santé publique du Québec. (2018). [La taxation des boissons sucrées, une mesure de santé publique prometteuse](#). (16):9.
- <sup>19</sup> Organisation mondiale de la Santé. (2022). [WHO manual on sugar-sweetened beverage taxation policies to promote healthy diets](#).
- <sup>20</sup> The World Bank. (2023). [Global SSB Tax Database](#).
- <sup>21</sup> Organisation mondiale de la Santé. (2022). [WHO manual on sugar-sweetened beverage taxation policies to promote healthy diets](#).
- <sup>22</sup> Genest-Grégoire, A, Gagné-Dubé, T, Godbout, L. (2022). [Une taxe sur les boissons sucrées au Québec? Raisons d'être et modalités possibles](#). Cahier de recherche 2022-12, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 23 p.
- <sup>23</sup> Government of Newfoundland and Labrador. (2022). [Budget 2022 – Charts and Infographics](#).
- <sup>24</sup> Haec C, Lawson N, Krystel P. (2021). [La taxation des boissons sucrées](#). Groupe de recherche sur le capital humain de l'École des sciences de la gestion de l'Université de Québec à Montréal.
- <sup>25</sup> Jones A, Lennert Veerman J et Hammond D. [The health and economic impact of a tax on sugary drinks in Canada](#).
- <sup>26</sup> Léger. (2023). [Sondage Léger au compte du Collectif Vital réalisé auprès de 1005 Québécois et Québécoises du 27 au 29 janvier 2023](#).